

# Confirmations des charges dans l'affaire Le Procureur c. Laurent Gbagbo - 2ième Jour

20 FEBRUARY 2013

---

La couverture de l'audience de confirmation des charges contre l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo est une composante du projet monitoring des procès de crimes de guerre, conçu par Open Society Justice Initiative. En partenariat avec l'organisation non gouvernementale International Senior Lawyers Project, Open Society Justice Initiative assurera le monitoring des procédures de la Cour pénale internationale (CPI) dans la première affaire impliquant un ancien chef d'Etat. Olivier Kambala wa Kambala fera le monitoring à La Haye, aux Pays-Bas.



## Déclarations d'ouverture des représentants légaux des victimes

Paolina Massidda, conseil principal au Bureau du conseil public pour les victimes a replacé le contexte dans lequel les crimes ont été commis contre les victimes, en soulignant leur caractère généralisé et systématique. Elle notait que les crimes étaient systématiques en raison des couvertures régionales sur lesquelles les crimes se sont commis. Elle définissait par ailleurs le caractère généralisé des crimes dans le sens que (a) leur commission a touché les victimes de tous âges, dans leur vulnérabilité (b) leur nature a été complexe, comprenant notamment des détentions indéterminées, des meurtres avec préméditation, des attaques dans des lieux des habitations et lieux de culte ainsi que des persécutions sur base de l'identité et de la localisation géographique ainsi que des atteintes à l'intégrité physique.

A cet effet, madame Massidda notait que des crimes d'une ampleur plus élargie que celle reprise dans les documents de notification des charges avaient été commis en Côte d'Ivoire ; et que de ce point de vue, elle soutenait également que l'identification des lieux de commission des crimes par la défense n'est pas conséquente au regard du caractère généralisé de la souffrance des victimes, qui comprend notamment des crimes qui dépassent la limite temporelle (12 avril 2011) des charges contenues dans le document amendé de notification des charges (DANC). Les RLV soutiennent que le choix des lieux de commission des crimes retenus par la défense, Grand Bassam, Abobo, Williamsville ne reflètent pas l'entièreté des violations des droits de l'homme.

Madame Paola fit par la suite le tour des grands faits historiques qui ont bouleversé la paix en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. Elle soulignait par ailleurs que les événements de 2002 n'ont été que la culmination de tensions sociales observées depuis le décès du Président Houphouët-Boigny. Elle passait en revue de nombreux événements saillants, notamment la guerre de succession d'Houphouët-Boigny, la révision du code électoral en 1994, le lancement du concept de l'*ivoirité* en août 1995 par Henri-Konan Bédié (HKB), l'exclusion de Alassane Ouattara (AO) des échéances électorales, la montée de l'intolérance face au flux migratoire, le coup d'état contre HKB en décembre 1999, l'avènement de la nouvelle constitution ivoirienne en 2000, l'invalidation de la candidature de AO ainsi que les massacres de 2000.

Elle mentionnait que le concept de l'*ivoirité* a été le décor des violences électorales entre février 2010 et début 2011, et qu'il a fait le lit du plan concerté du maintien de Laurent Gbagbo (LG) au pouvoir. Elle a soutenu que les slogans des campagnes électorales du parti de LG, le Front Populaire Ivoirien (FPI), reflétait la haine par rapport aux sympathisants du Rassemblement des Républicains de Côte d'Ivoire (RDR) de AO. Elle a mentionné les slogans tels que « On gagne ou on gagne » pour illustrer la détermination de LG de rester au

pouvoir à tout prix, et « Il n'y a rien en face, c'est maïs » pour montrer le dénigrement des sympathisants du RDR considérés comme des vendeurs de maïs. Pour revenir aux victimes, Madame Paola a soutenu que les victimes (1) étaient traumatisés (2) avaient perdu leurs moyens de survie (3) continuent de résider dans les lieux où les crimes ont été commis, souvent dans les mêmes contrées que les bourreaux (4) attendent beaucoup de la justice (5) ont des droits, notamment le droit à la justice impartiale, droit à la vérité sur les événements survenus et le droit à la réparation, à travers des démarches individuelles et collectives.

## La défense stigmatise l'approche partielle des poursuites

Maître Altit commençait par s'interroger pourquoi LG était la personne poursuivie alors que le Procureur avait déclaré qu'il allait poursuivre tous les auteurs ? Il renchérit que les crimes commis par ceux qu'il appelait « *les maîtres du Nord* » étaient connus de tous, notamment le meurtre des gendarmes de Bouaké en 2002, les pillages économiques, la tuerie des civils à Korhogo à l'occasion des luttes intestines qui opposaient Ibrahim Coulibaly à Guillaume Soro, les conflits sanglants entre rebelles en 2008, l'utilisation des miliciens Dozo, le massacre de Yopougon en 2011 ainsi que les nouveaux crimes dans l'ouest ivoirien. Il confirmait que ces crimes ont été documentés, notamment par les rapports des Nations Unies, Amnesty International, Human Rights Watch, Crisis Group et Global Witness. Il s'étonnait par la suite de la prévalence de l'impunité et de la récompense que AO faisait aux présumés auteurs, à travers des nominations comme préfets, membres de la Garde Républicaine et forces spéciales. Il soutenait qu'il n'y avait aucune justification que des anciens rebelles devenus hommes politiques de premier plan ne soient pas poursuivis et que le Procureur soit convaincu que LG était le seul criminel.

Maître Altit trouvait injustifiable que depuis Novembre 2010, le Procureur n'a jamais pris contact avec LG, alors qu'il était en contact avec AO ; et que tout le long de la crise post-électorale, le Procureur n'avait pas une seule fois émis des mises en garde contre les troupes de AO.

Maître Altit mentionnait que la défense comptait contester les charges contre LG qui sont des récits issus des chefs rebelles, des revues de presse des médias engagés contre LG. Il stigmatisait également ces charges comme une utilisation partielle des rapports des organisations non gouvernementales (ONG) et des investigations complémentaires du Bureau du Procureur (BdP). Contre le BdP, il assenait qu'il n'y avait pas de traces d'enquêtes à charge ou à décharge. Il soutenait de plus que les faits allégués dans les charges sont limités, vagues et contradictoires. Il vilipendait le fait que dans les charges présentées par l'accusation, il n'y avait pas de traces d'entretiens avec LG, moins encore avec les autorités militaires du régime de LG pour corroborer les faits.

La défense renchérisait que rien ne soutient les allégations et les récits de l'accusation. La confusion des événements et des protagonistes, ainsi que la réduction du mode de responsabilité retenu contre LG démontrait la faiblesse du BdP. La défense affirmait également qu'il n'y avait pas des motifs substantiels de croire que les quatre événements retenus par l'accusation se soient déroulés comme l'accusation les a présentés et qu'il n'y a pas de soubassements factuels ou des motifs d'attribuer ces charges à LG. Elle soutenait également qu'il n'y avait pas de motifs substantiels de croire que la responsabilité de LG est engagée comme co-auteur indirect ou comme contributeur, notamment à cause du fait que l'accusation – à aucun moment- ne lie les événements à LG.

Et incidemment la défense soutenait la thèse que les récits de l'accusation sont lacunaires, biaisés dans le sens que (1) ils occultent un pan important du déroulement des événements qui ont conduit aux violentes contestations post électorales (2) ils adhèrent au schéma de de-légitimation de LG, concocté avec la complicité de certaines puissances internationales (3) ils tombent dans les clichés tendant à présenter un camp du mal contre le camp du bien, résultant à l'adoption de la résolution 1975 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, soubassement des opérations terrestres préparées par les forces de l'ONUCI et les forces françaises et la légitimation de la prise de pouvoir par AO (4) ils reflètent que le BdP n'a pas mené des enquêtes crédibles et a procédé à une mauvaise interprétation des preuves à sa disposition (5) ils démoralisent les victimes, notamment ceux de Duekoué et d'autres qui finissent par quitter la Côte d'Ivoire.

Maître Altit a par la suite donné la parole à Maître Agathe Bahi Baroan qui a procédé à replacer dans le contexte ivoirien les slogans de la campagne électorale que les RLV ont présenté comme faisant partie d'un plan de LG de rester au pouvoir. Elle a mentionné que le slogan «*on gagne ou on gagne*» est une phrase populaire en Côte d'Ivoire dont l'une des auteurs, Antoinette Allany, a battu campagne pour AO, et que « il n'y a rien en face, c'est maïs » n'avait rien de discriminatoire, référant plutôt à une denrée commune considérée comme molle. Maître Baroan continuait par dire que pour une meilleure compréhension des conditions des victimes, le Bureau du conseil public pour les victimes devrait avoir un Ivoirien en son sein.

Elle a par ailleurs fustigé le fait que le BdP se soit focalisé seulement sur la période allant de 2010 à début 2011, alors que la Cour pénale internationale (CPI) a étendu le champ de la situation Côte d'Ivoire aux faits commis en 2002. Elle s'est interrogée pourquoi les cris des victimes de 2002 n'arrivaient pas à la CPI. Elle a relevé qu'on n'avait pas seulement tué dans les mosquées, mais dans les églises également. Elle s'est par la suite penchée sur le chiffre approximatif des victimes avancé par le BdP (3.000) pour dire que ce chiffre ne reflétait pas la réalité. Elle s'est attelée par la suite à déconstruire la thèse des RLV d'après laquelle il y avait une fracture entre le Nord et le Sud-Ouest, disant que la complexité de la crise avait dépassé la question ethnique simpliste.

Elle a enfin fustigé l'option de participation collective des victimes aux procédures, qui – dit-elle – fait offense aux victimes.

## La présentation des charges du Procureur : existence d'un plan commun

Madame le juge président de la Chambre préliminaire I (CP), Silvia Fernández de Gurmendi, appela ainsi le procureur à débiter la présentation des charges imputées à LG.

Le Premier substitut du Procureur, Eric MacDonald, annonçait que conformément aux raisons invoquées par le BdP, l'accusation allait se concentrer sur les éléments les plus représentatifs des charges pour établir les motifs substantiels de croire que LG avait commis les crimes qui lui sont imputés. Le BdP allait donc alterner ses membres pour présenter successivement sur les points suivants : (1) la nature généralisée et systématique des crimes (2) l'existence d'un plan commun, la structure de l'organisation ayant adhéré à ce plan, l'autorité de la personne concernée et sa contribution à la réalisation de l'élément moral (3) les éléments des preuves à travers les quatre incidents choisis par le BdP et (4) aussi les modes de responsabilité retenus et les faits s'y attachant.

Pour commencer le BdP demandait un huis-clos partiel pour discuter de l'identité des témoins de l'accusation ainsi que des pseudonymes qu'elle utilisera. Gilles Dutertre du BdP tablait sur la nature généralisée et systématique des attaques perpétrées contre les civils entre novembre 2010 et mai 2011. Il soutenait que, dans le but de garder le pouvoir à tout prix, des nombreuses attaques ont émané du camp Gbagbo causant la mort de 700 personnes, 40 viols et abouti à 500 arrestations. Il a répertorié 45 incidents. Les victimes de ces attaques sont les militants soutenant AO, notamment les membres de la plateforme Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), comprenant le RDR, le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et d'autres partis politiques. Les victimes sont en majorité issues des ethnies du Nord de la Côte d'Ivoire et des ressortissants de certains pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dont le Burkina Faso, le Mali et la Guinée. Un grand nombre des victimes visées étaient aussi musulmans. Ils habitaient principalement les quartiers d'Abidjan considérés comme des bastions de AO, notamment Abobo, Adjamé, Koumassi et Treichville. D'autres victimes sont également localisées dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire ainsi que dans la partie côtière. Ces attaques étaient commis par les éléments des Forces de Défense et de Sécurité ivoiriennes (FDS), constituées de cinq branches à savoir les forces armées (FANCI), la gendarmerie, la garde républicaine (GR), le Centre de commandement des opérations de sécurité (CeCOS) et la police. Ces attaques étaient aussi perpétrées par les Jeunes Patriotes et les Forces pro Gbagbo mixtes, y compris les mercenaires. Le choix des armes contre les civils comprenait parfois des armes lourdes.

Le BdP a par la suite démontré l'existence d'un plan commun qui était une politique de LG et de ses proches destiné à conserver le pouvoir à tout prix. L'existence de ce plan semble-t-il trouve son fondement dans le discours de LG à Divo le 27 août 2010 dans lequel il aurait dit : « *quand le moment arrive les bras se lancent* ». L'accusation atteste que LG a lancé ses bras contre les partisans de AO. Ce plan commun se serait concrétisé par des attaques contre les populations civiles, partisans des opposants politiques de LG. Quatre évènements saillants de ces attaques retenus par le BdP sont : (1) les attaques liées aux manifestations devant le siège de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) du 16 au 19 décembre 2010 (2) l'attaque lancée lors d'une manifestation des femmes à Abobo le 3 mars 2011 (3) le bombardement du marché d'Abobo et de ses environs le 17 mars 2011 et (4) le massacre de Yopougon du 12 avril 2011.

Pour corroborer ses allégations, le BdP a mentionné le récit des témoins, projeté des clips vidéos et invoqué des documents de preuve, notamment ceux obtenus dans la résidence de LG et des rapports des Nations Unies ainsi que ceux des organisations internationales telles Human Rights Watch et Amnesty International. Il a étayé la prédisposition morale de LG et de son camp à ne pas lâcher le pouvoir, notamment en s'appropriant le contrôle des FDS, à travers la nomination des proches dont le Général Mangou. Il a ensuite démontré que des actes de préparation matérielle ont été posés, notamment l'achat des armes, le recrutement des mercenaires, l'entraînement et la distribution des armes aux jeunes miliciens de Blé Goudé.

L'accusation allègue que les membres du cercle de LG, qui ont souscrit au plan, comprennent entre autre (1) Simone Gbagbo, député de Abobo et présumée dirigeante de l'escadron de la mort (2) Bertrand Kadet, neveu de LG (3) les responsables militaires nommés par LG et qui lui ont réitéré leur allégeance (4) Blé Goudé, aussi dénommé le « général de la rue », leader de la galaxie patriotique et des jeunes patriotes.

*La couverture de l'audience de confirmation des charges contre l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo est une composante du projet monitoring des procès de crimes de guerre, conçu par Open Society Justice Initiative. En partenariat avec l'organisation non gouvernementale International Senior Lawyers Project, Open Society Justice Initiative assurera le monitoring des procédures de la Cour pénale internationale (CPI) dans la première affaire impliquant un ancien chef d'Etat.*

*Olivier Kambala wa Kambala fera le monitoring à La Haye, aux Pays-Bas. Olivier est un juriste international, avec 15 ans d'expérience ; son champ d'expertise couvre la justice pénale internationale, la justice transitionnelle, les droits de l'homme, les processus de paix et le renforcement des capacités des organisations de la société civile.*

**To speak to our legal officer in The Hague, Alpha Sesay, or one of our other legal experts at the Open Society Justice Initiative, contact:**

[jbirchall@opensocietyfoundations.org](mailto:jbirchall@opensocietyfoundations.org)

[wcohen@opensocietyfoundations.org](mailto:wcohen@opensocietyfoundations.org)

**Tel: +1 212 547 6958**

**[www.justiceinitiative.org](http://www.justiceinitiative.org)**



---

The Open Society Justice Initiative uses law to protect and empower people around the world. Through litigation, advocacy, research, and technical assistance, the Justice Initiative promotes human rights and builds legal capacity for open societies. Our staff is based in Abuja, Amsterdam, Bishkek, Brussels, Budapest, The Hague, London, Mexico City, New York, Paris, Santo Domingo, and Washington, D.C.

---

**OPEN SOCIETY JUSTICE INITIATIVE**

Confirmations des charges dans l'affaire Le Procureur c. Laurent Gbagbo